

Dessinateur technique

Ingétec, experts-conseils en bâtiment depuis 1981, est spécialisé dans l'expertise technique de l'enveloppe de bâtiments de tout genre, à savoir :

- Enveloppe du bâtiment (mur/toiture)
- Inspection du caractère sécuritaire des façades et stationnement (loi 122)
- Programme de gestion de l'entretien du bâtiment
- Expertise des causes d'infiltrations d'eau / moisissures
- Soutien technique aux firmes d'architectes
- Thermographie de l'enveloppe du bâtiment
- Expertise légale, consultation technique et légale et témoin expert à la cour

Notre réputation est soutenue par notre équipe technique solide et expérimentée composée d'ingénieurs, de techniciens et de technologues.

Nous avons une clientèle variée (institutionnelle, commerciale, industrielle, privée et copropriété) et travaillons principalement dans la région métropolitaine, bien que nous couvrions le Québec et l'Ontario en entier.

CANDIDAT RECHERCHÉ

Le candidat recherché, un dessinateur technique, aura comme tâche la réalisation de relevés de façades, de stationnements étagés, de toitures, de détails de construction, etc. et la mise en œuvre à l'aide d'Autocad des relevés, des plans et devis, de détails de construction (structure ou architecture), etc. Les tâches s'effectuent principalement au bureau, comme dessinateur.

Le candidat doit posséder les qualifications suivantes:

- Etre détenteur d'un DEP en dessin du bâtiment
- Expérience à titre de dessinateur technique (1-3 ans)
- Connaissance approfondie et rapidité sur le logiciel AUTOCAD
- Connaissance générale de l'enveloppe du bâtiment
- Lecture de plan
- Bonne maîtrise du français écrit
- Bonne représentation dans l'exécution de détails de construction
- Véhicule nécessaire avec compensation lors de déplacements professionnels
- Etre minutieux et rigoureux

Voici la proposition d'embauche :

- 37.5 heures par semaine
- Embauche immédiate et permanente
- Salaire compétitif
- Vacances: 4 semaines payées, soit 2 semaines en été et 2 semaines durant la période des fêtes (incluant les deux jours fériés payés du 25 décembre et 1er janvier)
- Programme d'assurance collective après 3 mois à l'embauche
- Rencontre après 3 mois pour réévaluation